



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

**DECISION PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA D.S.I.L. 2025
(DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) POUR LA RENOVATION
THERMIQUE DU GROUPE SCOLAIRE BAYARD DE LIVRY-GARGAN**

Livry-Gargan, le **20 FEV. 2025** N° 2025- 008

Le Maire de Livry-Gargan ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire, certaines compétences du Conseil Municipal ;

Vu le projet de travaux de rénovation thermique du groupe scolaire Bayard, situé 75/81-83, allée Bayard à Livry-Gargan ;

Considérant que, suite à un audit énergétique réalisé en mars 2024, il a été mis en évidence les faibles performances thermiques des bâtiments anciens du groupe scolaire Bayard, induisant une forte consommation de chauffage et des déperditions thermiques importantes ;

Considérant que, dans la continuité des travaux récents de réhabilitation et d'extension de l'école, achevés au mois d'août 2024, l'amélioration de l'isolation thermique des autres bâtiments s'avère nécessaire afin de répondre aux normes actuelles en termes de performances énergétiques ;

Considérant que l'exécution des travaux se déroulera conformément au calendrier suivant :

- 1^{ère} phase : Vacances d'été 2025 : juillet et août 2025
- 2^{ème} phase : Vacances de Toussaint 2025 : du 18 octobre au 3 novembre 2025
- 3^{ème} phase : Vacances de Noël 2025 : du 20 décembre 2025 au 5 janvier 2026
- 4^{ème} phase : Vacances d'hiver 2026 : du 21 février au 9 mars 2026

Considérant que cette opération est susceptible de répondre aux critères fixés par l'appel à projets de la Préfecture de Seine Saint-Denis pour octroyer des subventions dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2025 (D.S.I.L.) ;

Considérant qu'il convient de solliciter le concours financier de l'Etat afin qu'il apporte son soutien à cette opération ;

DECIDE

Article 1 : De solliciter le concours financier de l'Etat via la Préfecture de Seine Saint-Denis dans le cadre de la D.S.I.L., afin qu'il apporte son soutien financier à l'opération de rénovation thermique du groupe scolaire Bayard, situé 75/81-83, allée Bayard à Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis).

Article 2 : D'approuver le plan prévisionnel de financement suivant :

DEPENSES PAR NATURE (Directement liées au projet)	Montant des dépenses HT 2025	RECETTES	Montant des recettes	%
Travaux		Aides publiques		
Remplacement des menuiseries extérieurs phase 1 (suivant devis)	168 982,08 €	Préfecture de la Seine-Saint- Denis : DSIL	1 184 091,88 €	50%
Remplacement des menuiseries extérieurs phase 2(suivant devis)	114 318, 24 €	Métropole du Grand Paris - Fonds d'Investissement Métropolitain FIM	710 455,13 €	30%
Remplacement des menuiseries extérieurs phase 3 (suivant devis)	252 571,68 €			
Remplacement des menuiseries extérieures phase 4 (suivant devis)	262 604,16 €			
Travaux d'isolation intérieure	1 461 604,00 €			
Travaux d'isolation intérieure : peinture et revêtement de sols	108 103,60 €	Commune de Livry-Gargan dont Fonds Propres	473 636,75 €	20%
TOTAL	2 368 183,76 €		2 368 183,76 €	100 %

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet :

- D'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, devant le tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télécours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20250220-2025-008-BF
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025